



## **POLITIQUE RELATIVE À LA DOTATION DES RESSOURCES HUMAINES**

Service : Services des ressources humaines

Code d'identification : P. SRH.01

Numéro de résolution : CP : 226-05-98

Date d'entrée en vigueur : 12 mai 1998

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	TITRE .....	3
2.0	ÉNONCÉ .....	3
3.0	OBJECTIFS.....	3
4.0	RÉFÉRENCES .....	3
5.0	DÉFINITION .....	3
6.0	VALEURS.....	4
7.0	PRINCIPES .....	4
8.0	PROCESSUS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	4
9.0	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	6



- la sélection (incluant la présélection);
- l'engagement;
- les mouvements de personnel;

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	RESPONSABILITÉ
	<p>B) Processus visant à déterminer annuellement pour chacune des catégories de personne le nombre d'employé(e)s régulier(ère)s dans le cadre de la planification budgétaire.</p> <p>C) Processus visant à réévaluer le besoin dans un poste lorsque celui-ci devient vacant.</p>	<p>Direction générale, direction des ressources humaines et responsable de l'unité administrative.</p> <p>Direction des ressources humaines et la ou le responsable de l'unité administrative.</p>
L'établissement du profil recherché	Processus qui établit notamment la nature du travail, les qualités requises, les conditions salariales, les qualifications requises conformément aux plans de classification, aux règlements ou tout autre document qui en tient lieu.	Direction des ressources humaines et responsable de l'unité administrative.
Recrutement	Processus qui vise à rechercher des personnes qui, par leurs qualifications et leurs expériences, répondent aux exigences des postes à combler.	Direction des ressources humaines
Présélection	Processus visant à s'assurer qu'une personne satisfait aux exigences minimales requises, aux conditions d'admissibilité et qu'elle est en mesure d'assumer	Direction des ressources

